

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION
n° 2021 - 10 - 37

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**ALSH – Renouvellement
des conventions des ALSH**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles comptabilise aujourd'hui 9 ALSH :

ALSH	Organisateur	Gestion
Brem sur Mer	CDC	CDC
Coëx	Association Familles Rurales Coëx	Associative
Commequiers	CDC	Ville de Commequiers
Le Fenouiller*	Association Familles Rurales Le Fenouiller	Associative
Givrand	CDC	IFAC
Notre Dame de Riez	Association les Avenir'Riez	Associative
Saint Gilles Croix de Vie	Centre Socioculturel de Saint Gilles	Associative
Saint Hilaire de Riez	CDC	CDC + Ville de Saint Hilaire de Riez
Saint Révérend	CDC	IFAC

*Le Fenouiller : la situation de l'ALSH du Fenouiller est particulière : à compter du 1^{er} janvier 2022, le service enfance/jeunesse est municipalisé. Nous allons donc contractualiser directement avec la ville sur une convention de mise à disposition de service à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette convention sera calquée sur celle déjà en cours à Commequiers.

Selon les modes de gestion, différentes conventions ou marchés publics sont signés entre la Communauté de Communes et les différents partenaires.

Avec le passage de la compétence enfance au CIAS, au 1^{er} janvier 2022, nous sommes confrontés à deux cas de figures :

- 1- Les conventions se terminant au 31/12/2021 : il est proposé de les renouveler dans les mêmes termes pour l'année 2022 sous l'égide du CIAS.
- 2- Les conventions et les marchés publics se terminant après le 31/12/2021 : il est proposé de rédiger un avenant notifiant le changement d'organisateur : CDC → CIAS

ALSH	Parties concernées	Date de Fin de convention / marché public	Proposition pour 2022
Brem sur Mer	CDC	Pas de convention	
Coëx	CDC – Asso. – Ville	31/12/2022	Avenant
Commequiers	CDC – Ville	31/12/2023	Avenant
Le Fenouiller	CDC – Asso. – Ville	31/12/2021	
	CDC – Ville		Nouvelle convention
Givrand	CDC – IFAC	Reconduction tacite jusqu'en septembre 2023	Avenant
Notre Dame de Riez	CDC – Asso – Ville	31/12/2021	Renouvellement de la convention
Saint Gilles Croix de Vie	CDC – Asso – Ville	31/12/2021	Renouvellement de la convention
Saint Hilaire de Riez	CDC – Ville	31/12/2023	Avenant
Saint Révérend	CDC – IFAC	31/12/2021	Renouvellement jusqu'en septembre 2023

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver la conclusion d'avenant de transfert aux marchés conclus pour le fonctionnement des ALSH, à savoir le marché de gestion de l'ALSH de Givrand L'Aiguillon sur Vie et l'accord cadre à bons de commande de fourniture d'un logiciel enfance.

Le Conseil Communautaire.
Dûment convoqué,

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le 09 DEC. 2021

ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_37A-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts de la Communauté de Communes approuvé par arrêté préfectoral 2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,
Vu la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'avenants de transfert aux marchés conclus et dont l'échéance est postérieure au 1^{er} janvier 2022 afin de substituer le CIAS à la Communauté de Communes ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants et tous documents en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 09 DEC. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 09 DEC. 2021

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.